



Modification réglementaire 990, route de l'Église

Consultation publique

14 décembre 2022

Objectif de l'activité

Objectif de l'activité



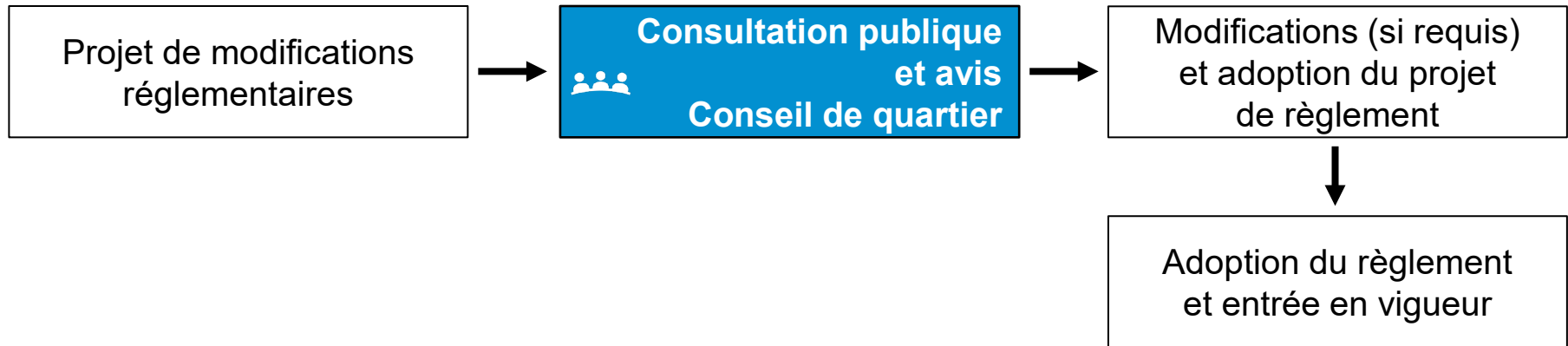
Consultation publique : Réglementation Activité concernant les modifications réglementaires

- Présentation de la modification réglementaire
- Questions et commentaires

Objectif de l'activité



Consultation publique : Réglementation Activité concernant la modification réglementaire



Projet : localisation et historique

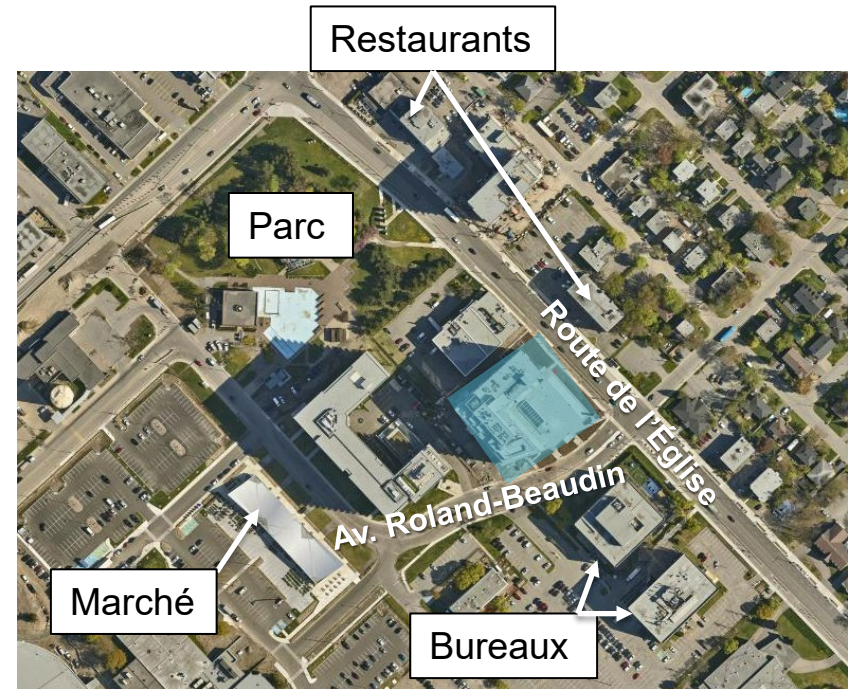
Localisation

- Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge.
- Quartier de Saint-Louis.
- Terrain localisé entre la route de l'Église et l'avenue Roland-Beaudin.



Contexte d'insertion

- Édifices commerciaux à proximité incluant le marché public de Sainte-Foy et des restaurants.
- Plusieurs bâtiments composés de bureaux.
- Parc Roland-Beaudin.



Présentation du projet

Aménagement d'auvents rétractables permanents



Modifications réglementaires

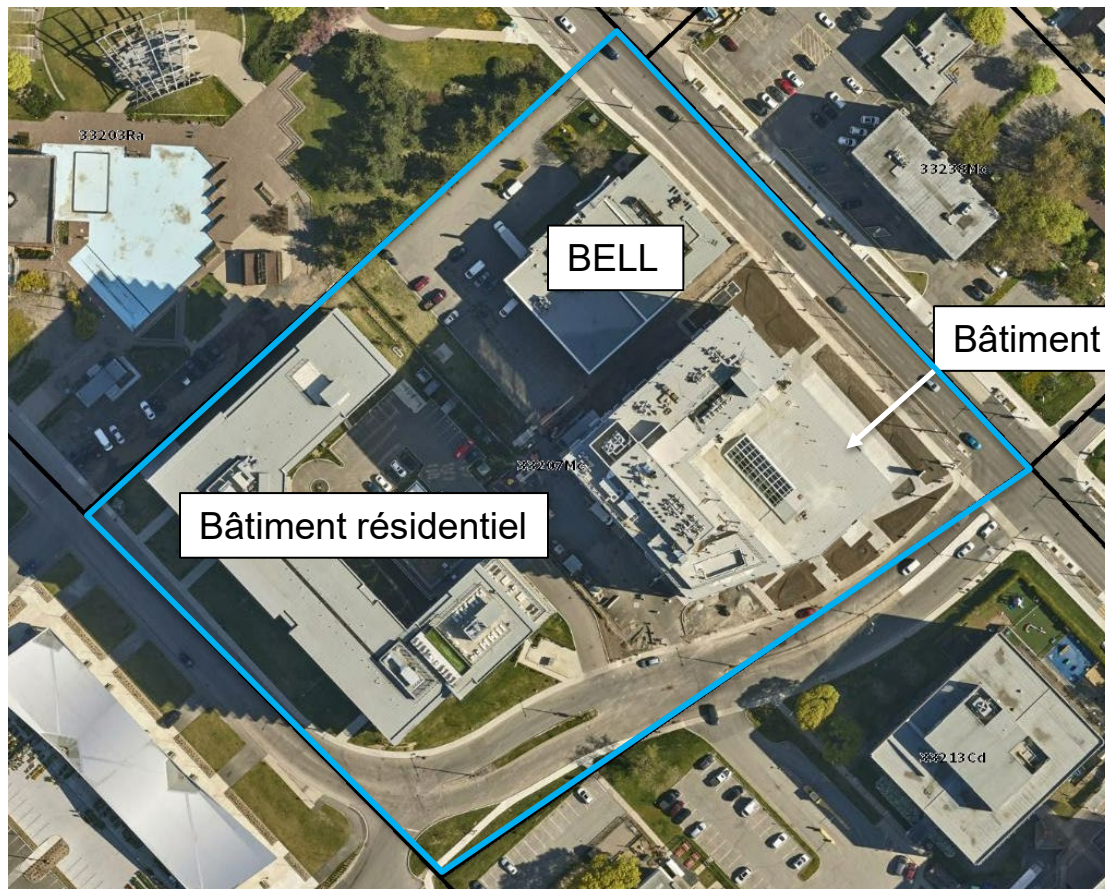
Modifications réglementaires

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge relativement à la zone 33207Mc, R.V.Q. 3116

- Règlement de zonage.
- Ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Modifications réglementaires

Norme générale (règlement en vigueur)	Normes proposées (projet de règlement)
<p>Pendant la période de l'année où les opérations ne sont pas exercées à l'extérieur, l'ameublement et les abris du café-terrasse sont démantelés et rangés à l'intérieur d'un bâtiment. Ne s'applique pas à un abri souple, rigide ou semi-rigide autorisé en vertu de l'article 510.0.1.</p>	<p>Ajout à la grille de spécifications « Abri souple, rigide ou semi-rigide sur un café-terrasse – article 510.0.1 »</p>



Modifications réglementaires

Renseignements complémentaires

- Seul bâtiment de la zone qui sera touché par la modification.
- Aménagement sera du côté de la route de l'Église.
- Bonne distance du trottoir (environ 6 mètres).
- Auvents de qualité qui résisteront aux intempéries.



Prochaines étapes

Étape	Date
Consultation publique	14 décembre 2022
Demande d'opinion au conseil de quartier	14 décembre 2022
Adoption du règlement, avec modifications (si requis)	Janvier 2023
Entrée en vigueur du règlement	Janvier 2023

Merci!